

# APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV\* – 2019/2021

\* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional

Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences  
Immersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie.

Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

**Mission** : Rendre Lisible et Visible l'offre de services de la Cité des métiers

**AO – LOT5 - Prestation n°5.1.1 :**

**Impression d'affiches et de flyers pour promouvoir l'offre de services de la Cité des métiers**

## I. CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis plus de 14 ans, à l'initiative de la Ville de Marseille, La Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur est :

- accessible à tout public, gratuite, anonyme et sans rendez-vous,
- un lieu d'accueil et d'information sur les métiers, l'orientation, les formations, la recherche d'emploi et la création d'activité,
- un centre de ressources documentaires et numériques, d'aide à la recherche et à l'élaboration du projet professionnel.

Elle propose dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un service de proximité grâce à ses Centres Associés « Cité des Métiers » d'Aubagne, de Cavallon, de Gap, d'Istres, de Martigues, de Sisteron et de Toulon.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à naviguer sur notre site internet : [www.citedesmetiers.fr](http://www.citedesmetiers.fr)

L'appel à propositions Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Axe 5 / OT 10/ OS5a), répondant à l'appel P110.3-OS5a-2016 « Améliorer la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation tout au long de la vie » a permis à la Cité des Métiers de déployer sur la période 2019-2021 son nouveau projet régional : **ACTE'INOV** « Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences **I**mmersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie ». Celui-ci fait l'objet d'un co-financement : Conseil Régional – Région Sud, Ville de Marseille et Métropole Aix Marseille Provence. Il poursuit la dynamique amorcée en 2016 du renforcement et d'amélioration de la qualité de l'espace de conseil et de ressources de la Cité au service de tous les publics avec une spécificité de développement des services numériques.

Dans cet appel à propositions, la Cité des Métiers s'adresse à 2 catégories de publics :

- les partenaires : du site marseillais de la Cité des Métiers et de ses 7 Centres associés. Il s'agira, notamment par l'innovation, d'adapter l'offre de services et de partager une culture commune autour d'actions et de partenariats innovants.
- les bénéficiaires : le grand public fréquentant les lieux Cité des Métiers, participant aux événements et utilisant les outils d'informations numériques (scolaires, demandeur.se.s d'emploi, salarié.e.s, chef.fe.s d'entreprise, ...)

Ce projet s'inscrit également dans les orientations de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle. Ce qui est en cohérence avec l'expertise acquise ces dernières années par la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur via sa double-labellisation AFNOR « Égalité professionnelle » et « Diversité ». En effet, depuis son ouverture aux publics en 2005, la Cité des Métiers porte une attention particulière à la mixité des métiers, à l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et à la formation ; pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations. Ces axes seront traduits lors du déploiement de toutes les actions du projet, tout comme, l'axe du développement durable.

**C'est dans ce contexte que la Cité des métiers lance un appel d'offres pour imprimer l'ensemble de ces supports de communication papier (affiches et flyers) pour promouvoir sa programmation événementielle et ses nouveaux services.**

## II. OBJECTIFS ET BÉNÉFICIAIRES

Les **objectifs** de la communication sur les événements de la Cité des Métiers sont de :

- améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre de services de la Cité des Métiers,
- promouvoir les actions événementielles du projet ACTE'INOV auprès des partenaires et des publics de la Cité,
- promouvoir les nouveaux services et outils développés par la Cité dans le cadre du projet ACTE'INOV.

Les **partenaires** sont :

- les fédérations et branches professionnelles partenaires de la Cité des Métiers,
- les structures de l'Accueil-Information-Orientation (AIO),
- les acteurs du monde socio-économique,
- les institutionnels du territoire,
- le Service Public de l'Emploi (SPE),
- le Service Public Régional de l'Oriente (SPRO).

Les **publics ciblés** sont tous les publics de la Cité des Métiers :

- les conseiller.ère.s d'orientation et en évolution professionnelle pour découvrir les différents secteurs,
- les demandeur.euse.s d'emploi en recherche et en construction d'un projet professionnel,
- les scolaires pour la découverte des métiers et l'orientation,
- les salarié.e.s et les actif.ve.s en recherche d'orientation et/ou en reconversion,
- les chef.fe.s d'entreprise et les employeur.se.s pour le recrutement,
- les porteur.euse.s de projets / futur.e.s créateur.rice.s d'entreprises pour la construction de leur réseau professionnel,
- les enseignant.e.s.

## III. TERRITOIRE D'INTERVENTION

L'utilisation des supports de communication sur les événements de la Cité se fera principalement sur Marseille et plus globalement sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## IV. DÉTAILS, RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Cet appel à prestataire comprend 2 sous-lots décrits ci-dessous.

### 1) DÉTAILS DE L'AO – LOT5 – Prestation n° 5.1.1

La Cité des Métiers fournira au prestataire retenu l'ensemble des supports numériques au format adéquat pour l'impression.

Les impressions programmées sur l'ensemble du programme sont les suivantes:

#### A. SOUS LOT 1 – Prestation n°5.1.1 : Impression d'Affiches

	Affiches (40x60cm)
2019	<b>160 affiches sur 2 mois (de Novembre à Décembre)</b> Détails : 2 affiches différentes chaque mois à imprimer en 40 exemplaires chaque affiche
2020	<b>440 affiches sur 11 mois (Janvier à Décembre sauf Août)</b> Détails : 1 affiche différente chaque mois à imprimer en 40 exemplaires tous les mois
2021	<b>440 affiches sur 11 mois (Janvier à Décembre sauf Août)</b> Détails : 1 affiche différente chaque mois à imprimer en 40 exemplaires tous les mois

L'envoi de ces impressions est à réaliser par le prestataire et à la charge de l'imprimeur.

## APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV\* – 2019/2021

\* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional  
Approche des **Compétences** via des **Techniques** et des **Expériences**  
**Immersives** et **Novatrices** pour s'**Orienter** tout au long de la **Vie**.  
Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

## AO – LOT5 – Prestation n°5.1.1 :

Impression d'affiches et de flyers pour promouvoir  
l'offre de services de la Cité des métiers

### B. SOUS LOT 2– Prestation n°5.1.1 : Impression de Flyers

	Flyers (10x21cm - Recto/Verso)
2019	<b>5 000 flyers sur 2 mois (Novembre à Décembre)</b> Détails : 2 flyers différents chaque mois à imprimer en 1 250 exemplaires chacun tous les mois
2020	<b>11 000 flyers sur 11 mois (Janvier à Décembre sauf Août)</b> Détails : 1 flyer différent chaque mois à imprimer en 1 000 exemplaires tous les mois
2021	<b>11 000 flyers sur 10 mois (Janvier à Décembre sauf Août)</b> Détails : 1 flyer différent chaque mois à imprimer en 1 000 exemplaires tous les mois

L'envoi de ces impressions est à réaliser par le prestataire et à la charge de l'imprimeur.

### 2) RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Compte-tenu de la description du contenu et du déroulement de la mission, le prestataire retenu devra impérativement réaliser :

- Les devis : datés, référencés, exprimés en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, noms/prénoms du.de la dirigeant.e de la structure,
- Les factures : datées, référencées, exprimés en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, noms/prénoms du.de la dirigeant.e de la structure.

### ATTENTION !!!

Tout devis et toute facture le cas échéant, devront mentionner la phrase suivante : « **Cette prestation externe est financée dans le cadre du programme FSE Région Sud ACTE'INOV : AO – LOT5 – Prestation n°5.1.1** »,

## V. DURÉE ET CALENDRIER

### 1) DURÉE : AO Trisannuel (2019 – 2020 et 2021)

### 2) CALENDRIER

1. Le 30 Septembre 2019 : Lancement de l'Appel d'offres
2. Le 30 Octobre 2019 : Date limite de remise des offres,
3. A partir du 04 Novembre 2019 : Retours de la Cité des métiers aux prestataires-candidats.

## VI. MODALITÉS ET MOYENS DE L'INTERVENTION

L'intervention du prestataire retenue sera formalisée dans le cadre d'une réponse courriel détaillée et/ou d'une convention de prestation qui sera signée par la personne habilitée et par le Président de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce courriel et/ou cette convention rappellera les objectifs de la commande, les résultats attendus ainsi que les modalités financières liées au déroulement de la convention.

## APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV\* – 2019/2021

\* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional  
Approche des **Compétences** via des **Techniques** et des **Expériences**  
**Immersives** et **Novatrices** pour s'**Orienter** tout au long de la **Vie**.  
Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

## AO – LOT5 – Prestation n°5.1.1 :

Impression d'affiches et de flyers pour promouvoir  
l'offre de services de la Cité des métiers

## VII. FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture : 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

S'agissant d'un appel d'offres financé par le Fond Social Européen, le.la prestataire retenu.e s'engage à respecter les conditions de réalisation et de livraison précisées dans le présent appel d'offres. En cas de sous-réalisation ou d'inadéquation de la prestation attendue, il serait soumis à une clause de réfaction du prix versé. (Cf. : Annexe 1)

## VIII. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

### • Délai de validité des offres

La durée de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### • Documents à produire par les candidats :

1. Une proposition détaillée répondant à tous les points du présent cahier des charges,
2. Une proposition budgétaire précisant le détail des coûts relatifs aux honoraires de la prestation et l'ensemble des dépenses externes liés à la prestation (et le coût total de la proposition) en HT et TTC.
3. 1 copie extrait Kbis,
4. 1 copie registre INSEE,
5. Le n° SIREN/SIRET de la structure candidate,
6. Une attestation de l'Administration des impôts et d'URSSAF prouvant que le.la candidat.e a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédente – À produire seulement dans le cas où le marché lui est attribué. Dans le cas où le.la candidat.e ne serait pas à jour de ses obligations fiscales et sociales, il ne pourra pas faire l'objet d'une convention avec la Cité des Métiers.
7. Les conditions d'envoi et de remise des propositions.

## IX. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Pour analyser les offres et leurs pertinences au regard des besoins exprimés ci-dessus, la Cité des Métiers se basera sur les critères, la hiérarchie et la pondération suivants : **(/30 points)**

CRITERES DE SELECTION	POINTS
Prix de l'offre <sup>1</sup>	<b>/ 11 points</b>
Réactivité - Délai de livraison	<b>/ 5 points</b>
Qualité de l'impression	<b>/ 5 points</b>
Service après-vente	<b>/ 3 points</b>
Engagement du prestataire dans une politique interne de respect de l'environnement : utilisation de consommables recyclables, normes qualité, etc.	<b>/ 4 points</b>
Engagement du prestataire dans une politique interne d'égalité professionnelle, d'égalité des chances, de diversité et de RSE	<b>/ 2 points</b>
<b>NOTATION</b>	<b>X / 30 points</b>

La sélection du prestataire se fera via une analyse interne objective prenant en compte les divers critères ci-dessus, le tout amenant à une notation finale de chaque prestataire-candidat et permettant de sélectionner le.la prestataire retenu.e

### ATTENTION !!!

- **Le montant global maximal de la prestation sur les 3 années n'excédera pas 4 000€ TTC.** Au-dessus de ce montant, les offres seront considérées comme inacceptables et ne feront pas l'objet d'une notation par le jury.
- Les offres qui ne répondront que partiellement au cahier des charges ci-dessus seront considérées comme irrégulières et ne feront l'objet ni d'un examen ni d'un classement par le jury de sélection.

<sup>1</sup> Calcul de la pondération du prix : (prix du moins disant/prix du candidat)\*taux de pondération

## APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV\* – 2019/2021

\* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional  
Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences  
**I**mmersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie.  
Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

## AO – LOT5 – Prestation n°5.1.1 :

Impression d'affiches et de flyers pour promouvoir  
l'offre de services de la Cité des métiers

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

**Camille LECARDONNEL-VIDAL**

Chargée de projets de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur

[clecardonnelvidal@citedesmetiers.fr](mailto:clecardonnelvidal@citedesmetiers.fr)

04 96 11 62 76 / 06 47 93 55 95

**Les offres devront être transmises avant :**

**le Mercredi 30 Octobre 2019 à 12h00 au plus tard**

**à l'adresse-mail ci-dessus.**

Pour retrouver l'ensemble de nos appels d'offres : [CLIQUEZ-ICI](#)

## Annexe 1 : CLAUSES FINANCIÈRES

### Article 1 – Réfaction de prestation :

En application de l'article 28 du CCAG-TIC, en cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges, mais qu'elle peut être reçue en l'état, la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de réduire le montant des prestations à verser au Titulaire correspondant à la part des coûts supplémentaires induits par la réalisation défectueuse.

### Article 2 – Rejet de prestation :

En cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges - la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de ne pas verser le montant des prestations au Titulaire, en application de l'article 28 du CCAG, à la condition que la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que les prestations ne peuvent être admises en état, même après ajournement<sup>2</sup> ou avec réfaction.